



## **REGLEMENTS DU CONCOURS DE CHANT A L'OCCASION DE LA NOEL 2024**

Island TV et Radio Tropikal organisent chaque année, un concours de chant à l'occasion de la Noël. Ce concours a pour principal objectif de permettre aux participants (tes) de tout âge de s'exprimer librement et dans une dynamique de partage, de respect et d'ouverture, par la musique autour du thème :

### **«AN'N CHANTE NWEL PA NOU»**

Ce concours est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux talents de chansons créoles. Il permet aux intéressés d'y participer à la seule condition d'accepter l'intégralité des articles de ce règlement.

#### **Article 1 – ADMISSION**

Peut participer toute personne résidente en Haïti ou à l'étranger, sans limite d'âge. Ce concours est ouvert au monde entier sauf aux personnels des institutions organisatrices. Les mineurs doivent, au moment de l'inscription, se faire accompagner d'un parent (responsable) ou fournir une autorisation parentale.

#### **Article 2 – THEME 2024**

An'n chante Nwèl pa nou

#### **Article 3 – INSCRIPTION ET REGLEMENTS**

Le formulaire d'inscription et les règlements sont disponibles sur le site de Radio Tropikal <https://radiotropikal.com/>. Un numéro d'identification sera attribué à chaque artiste lors de l'inscription. Seront acceptés les 50 premiers inscrits.

#### **Article 4 – DELAI D’INSCRIPTION**

Le délai d’inscription s’étend jusqu’au 15 décembre 2024. L’œuvre du participant (l’enregistrement audio) doit être envoyé en fichier mp3 au courriel suivant : [konkounwel@radiotropikal.com](mailto:konkounwel@radiotropikal.com)

#### **Article 5 – STYLE ET ACCOMPAGNEMENT**

L’enregistrement peut être accompagné d’instruments acoustiques ou d’une instrumentale originale produite par le (la) participant (e) à l’occasion de ce concours.

#### **Article 6 – DUREE DE LA MUSIQUE**

La durée est strictement comprise entre 3 :00 minutes et 5 :00 maximum. Les œuvres de plus de 5 :00 minutes et plus ne seront même pas sélectionnées (Exemple : 5 :01 minutes sont inqualifiables). Au moment de l’envoi de l’enregistrement audio à [konkounwel@radiotropikal.com](mailto:konkounwel@radiotropikal.com), veuillez du même coup écrire une note pour planifier la production de la vidéo.

#### **Article 7 – CRITERES DE SELECTION**

- Originalité et qualité de la musique
- Poésie du texte
- Justesse de la voix
- Présence sur scène (pour les finalistes le cas échéant)

#### **Article 8 – JURY**

Le Jury est composé de 3 membres connus de la musique haïtienne

#### **Article 9 – SELECTION ET VOTE**

Sur un pourcentage de 100%, le choix des membres du jury représente 80% et la performance sur internet représente 20%. Chaque personne doit voter une seule fois.

La performance sur internet est réalisée comme suit:

- **Facebook (Radio Tropikal Online HT et Island TV Ayiti):** Follow (suivre), J'aime, commenter et partager
- **YouTube (@RadioTropikalonline):** Abonner, J'aime, commenter et partager
- **X – Twitter (@radiotropikalht):** Follow (Suivre), J'aime, commenter et retweet.
- **Instagram (@radiotropikalonline):** Follow (suivre), J'aime, commenter et partager
- **TikTok (@radiotropikalonline):** Abonner, j'aime, commenter, share, Challenge
- Voter pour l’artiste choisi sur le site de Radio Tropikal <https://radiotropikal.com/>

## **Article 10 : ETAPES DE SELECTION**

La sélection des artistes se fait en 4 étapes :

- 16 décembre 2024: Le jury sélectionne les 20 meilleures performances parmi les inscrits
- 18 décembre 2024: Le jury sélectionne 15 meilleures performances des 20 premiers choisis de la première sélection
- 20 décembre 2024: Le jury sélectionne 5 meilleures performances des 15 choisis de la deuxième sélection
- 22 décembre 2024: La Finale en présentiel au Cap-Haitien pour déterminer les 3 champions (nnes). Les sélectionnés (ées) pour la finale non-présents (tes) au Cap-Haitien auront la possibilité de performer live (en direct) à travers une plateforme désignée par l'organisation.

## **Article 11 : HEURES DE VOTES**

Les votes terminent à midi (12 :00 pm) le jour même de chaque sélection, c'est à dire :

- 16 décembre 2024 à midi
- 18 décembre 2024 à midi
- 20 décembre 2024 à midi
- 22 décembre 2024 à midi

## **Article 12 : GAGNANTS**

A chaque étape, les gagnants sont les artistes qui obtiennent le plus de points des 80% du jury, additionné du plus grand nombre de points cumulés de la performance sur internet représentant 20%.

## **Article 13: PRIX**

- 1er prix: U\$ 1,500.00
- 2eme prix: U\$ 600.00
- 3eme prix: U\$ 400.00

## **Article 14 : MODIFICATIONS DES REGLEMENTS**

Le présent règlement pourra être modifié, pour des raisons causées par des crises sanitaires/politiques ou tout autre impératif lié à l'organisation du concours (exemple : annulation du concours si le nombre des participants ne sont pas suffisants).